Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 26 du 9 avril 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

DÉCISION N° 561/ARM/CEMM

portant homologation d'un insigne.

Du *31 mars 2021*

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE :

DÉCISION N° 561/ARM/CEMM portant homologation d'un insigne.

Du 31 mars 2021

NOR A R M B 2 1 0 0 8 2 9 S

Pièce(s) jointe(s) :
Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 141.7.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu la circulaire n° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 relative à la symbolique militaire ;
Vu la lettre n° 1468/ARM/EMM/SF/ASC/NP du 23 juillet 2019 (n.i. BO) ;
Vu la lettre n° 500097/ARM/SGA/DPMA/SHD/DHS/DSD du 13 janvier 2020 (n.i. BO),

Décide :

Art. 1er. L'insigne tel que décrit en annexe est homologué sous le numéro M 1147.

Art. 2. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'amiral,
chef d'état-major de la marine,

Pierre VANDIER.

ANNEXE

ANNEXE.
DESCRIPTION DE L'INSIGNE.

Niveau élémentaire (opérateur) :

Compas de marine ouvert sur une rose des vents à l'ancre de marine brochante. Brochant sur le tout une paire de jumelles sémaphoriques. Le tout d'argent.

Niveau supérieur (chef de quart) :

Compas de marine d'argent ouvert sur une rose des vents du même à l'ancre de marine d'or brochante. Brochant sur le tout une paire de jumelles sémaphoriques d'or.

Niveau chef de poste :

Compas de marine d'argent ouvert sur une rose des vents du même à l'ancre de marine d'or brochante. Brochant sur le tout une paire de jumelles sémaphoriques d'or accompagnée en chef dextre d'une étoile du même.